



L'Environnement :
votre priorité, notre métier

Nouméa, le 28 Juillet 2011.

Direction de l'Environnement
PROVINCE SUD
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Objet : Exploitation atelier de Ducos

N/Réf. : EM/mcp-2011-28-07/254

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE 28/07/2011							
	N° 28816							
	Dir.	CM jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SOB	SAPA
AFFECTE						V		
COPIE								
OBSERVATIONS	← 05/08/11 → AGC PH							

Monsieur,

Pour faire suite à notre entretien du 19 Juillet 2011, nous vous confirmons qu'à compter du 1^{er} Août 2011 nous souhaitons reprendre l'exploitation de l'atelier de Ducos, géré auparavant par C.S.P.

Nous nous engageons à mettre le site en conformité avec les réglementations en matière de prévention incendie, d'électricité et de récupération des eaux usées notamment.

Nous ne manquerons pas de faire une déclaration I.C.P.E. dans les meilleurs délais et nous vous remercions pour l'aide que vous pourrez nous apporter dans cette procédure.

Merci de nous confirmer que nous pouvons commencer à travailler dans cet atelier dès le 1^{er} Août comme nous en avons discuté. Nous nous limiterons à des travaux ne générant aucun effluent liquide (pas de lavage de camion, pas de vidange etc..).

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Directeur Général Délégué